

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identification du produit

Teinture intérieure Wixx AQ (6561)

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Applications identifiables pertinentes

Catégories de produits [PC]

PC9A - Revêtements et peintures, diluants, décapants 1.3

Informations concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité (fabricant/importateur/représentant exclusif/
utilisateur en aval/distributeur)

Revêtements Wixx

Rue : Fluorietweg 27A

Code postal/localité : 1812 RR Alkmaar

Téléphone : +31 (0)85-7828583

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Centre antipoison national Tél. : 030-2748888 (Réservé au médecin traitant en cas d'intoxication)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage Étiquetage

conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

pictogrammes de danger



Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement :

Attention. Composants

dangereux à étiqueter : 3-ODO-2-PROPYNYL BUTYLCARBAMATE ; n° CAS : 55406-53-6. MÉLANGE

DE : 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE ET 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-

ONE (3:1) ; n° CAS : 55965-84-9. Mentions de danger



Fiche de données de sécurité Wixx AQ Teinture intérieure conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 11/04/2024

Version numéro 2 (remplace la version 1)

Date de révision : 11/04/2024

H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Recommandations de sécurité	
P261	Évitez d'inhaler la poussière/fumée/gaz/brouillard/vapeur/aérosol.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter le lieu de travail.
P280	Portez des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/faciale.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consultez un médecin.
P321	Traitement spécifique requis (consultez un médecin en vous référant à la fiche de données de sécurité de ce produit).
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau/...

2.3 Autres dangers

Non

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges Ingrédients

dangereux 3-IODO-2-PROPYNYL

BUTYLCARBAMATE ; N° CE : 259-627-5 ; N° CAS : 55406-53-6 ≥ 0,1 - < 1 % Toxicité aiguë 3 ; H331 Toxicité

Part de poids : spécifique pour

Classification 1272/2008 [CLP] : certains organes cibles (TOCT) 1 ; H372 Lésions oculaires 1 ; H318 Toxicité aiguë 4 ; H302 Sensibilisation cutanée 1 ; H317 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique 1 ; H400 Toxicité chronique pour le milieu aquatique 1 ; H410

MÉLANGE DE : 5-CHLORO-2-MÉTHYL
55965-84-9

-2 H -ISO-THIAZOLE-3-ONE ET 2-MÉTHYL-2 H -ISOTHIAZOLE-3-ONE (3:1) ; n° CAS :

Part de poids : ≥ 0,0015 - < 0,06 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Toxicité aiguë 3 ; H301 Toxicité aiguë 3 ; H311 Toxicité aiguë 3 ; H331 Corrosif cutané 1B ; H314 Lésions oculaires 1 ; H318 Sensibilisation cutanée 1 ; H317 Affections aquatiques aiguës 1 ; H400 Affections aquatiques chroniques 1 ; H410

Informations Complémentaires

Contenu intégral des phrases H et EUH : voir section 16.

3.3 Informations complémentaires Tous les

ingrédients du mélange sont (pré-)enregistrés conformément au règlement REACH.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales : En cas

de doute ou d'apparition de symptômes, consultez un médecin. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente ou en cas de crampes.

Après inhalation

Pratiquer une ventilation artificielle en cas de détresse respiratoire ou d'arrêt respiratoire.

En cas de contact avec la

peau : après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Ne pas rincer avec des solvants ou des solutions diluées. En

cas de contact avec les

yeux : en cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en gardant les paupières ouvertes et consulter un ophtalmologiste.

Après avoir avalé

Après avoir avalé, rincez abondamment la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente) et consultez immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Laissez la personne se reposer.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et retardés

Aucune information n'est disponible.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux requis

Non

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Matériel d'extinction****Agents extincteurs appropriés**

Mousse résistante à l'alcool, poudre extinctrice, dioxyde de carbone (CO₂), sable, eau pulvérisée

Agents extincteurs inappropriés

Jet d'eau puissant

5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

N°

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Portez un appareil respiratoire de protection à air comprimé.

5.4 Informations complémentaires

De la suie est produite lors d'un incendie. Ne laissez pas l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts ou les eaux de surface. Pour protéger les personnes et refroidir les contenants, utilisez un jet d'eau dans la zone dangereuse.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange**6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Éliminer toute source d'inflammation. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs, poussières et aérosols. Consulter les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions environnementales Ne pas rejeter dans

les égouts ni dans les eaux libres. Avertir les autorités compétentes en cas de fuite de gaz ou d'infiltration dans les eaux, le sol ou les canaux.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage Pour le nettoyage : Traiter le

matériau confiné

conformément au chapitre « Stockage des déchets ». Nettoyer avec des détergents.
Évitez les solvants.

6.4 Référence à d'autres sections Aucune**SECTION 7 : Manutention et stockage****7.1 Précautions à prendre pour manipuler sans danger la substance ou le mélange**



Mesures de protection : Utiliser le produit uniquement dans des endroits à l'abri de la lumière directe, du feu et de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8). Si l'extraction sur site est impossible ou insuffisante, il convient d'assurer une ventilation adéquate du lieu de travail.

Mesures de sécurité incendie : les vapeurs, plus lourdes que l'air, se répandent sur le sol et forment des mélanges explosifs au contact de l'air.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les produits incompatibles

Exigences relatives aux zones et conteneurs de stockage : Stocker dans des emballages hermétiquement fermés. Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage. Définir des restrictions d'accès aux zones de l'entrepôt.

7.3 Utilisation finale spécifique Aucune

SECTION 8 : Mesures de contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle Aucun

8.2 Mesures de contrôle de l'exposition

Mesures techniques appropriées : Assurer une ventilation adéquate. Dans la mesure du possible, utiliser un système d'aspiration localisée et une bonne ventilation de la pièce. Si ces mesures ne suffisent pas à maintenir la concentration de particules et de vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites, le port d'une protection respiratoire appropriée est obligatoire. Protection

individuelle : Protection des yeux
et du visage



Portez des lunettes à monture avec protection latérale

Protection de la peau

Protection des mains



NR (Caoutchouc naturel, latex naturel) DIN EN 374 Épaisseur du matériau du gant => 0,4 mm Temps de pénétration (temps de port maximal) > 30 min Protection du corps

Pour la protection contre le

contact direct avec la peau, une protection du corps (par-dessus les vêtements de travail normaux) est nécessaire.

Protection des voies respiratoires. Une protection respiratoire est nécessaire en cas de dépassement des valeurs limites. Si les mesures techniques d'extraction ou de ventilation sont impossibles ou insuffisantes, le port d'une protection respiratoire est obligatoire.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base** Couleur : vert clair

Odeur :
caractéristique

Données de sécurité

État d'agrégation :

Point/plage de fusion :

Point de départ et trajectoire culinaire : (1013 hPa)

Température de décomposition : (1013 hPa)

Point d'éclair:

Pression de vapeur : (50 °C)

Densité : (20 °C)

Solubilité dans l'eau : pH : log (20 °C)

PO/

W :

Viscosité : (20 °C)

Valeur seuil de perception olfactive :

Valeur d'évaporation :

Liquides oxydants : Sans objet.

Liquide

Aucune donnée
disponible

Pas exactement

Pas exactement

93 °C

CC

1000 hPa

1,058 g/cm3

Pas exactement

7-8

Pas exactement.

Pas

exactement,

pas exactement.

9.2 Autres informations Aucune**SECTION 10 : Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** Aucune

information disponible.

10.2 Stabilité chimique Aucune

information n'est disponible.

10.3 Réactions dangereuses possibles Aucune

information n'est disponible.

10.4 Conditions à éviter Aucune information disponible.**10.5 Matériaux interagissant chimiquement** Aucune information n'est disponible.**10.6 Produits de décomposition dangereux** Aucune information n'est disponible.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques Aucune information n'est disponible.

11.5 Informations complémentaires

L'explication découle des propriétés des composants individuels.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information n'est disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible.

12.3 Bioaccumulation Aucune

information n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et zPzB Aucune information n'est disponible.

12.6 Autres effets nocifs Aucune information n'est disponible.

12.7 Informations écotoxicologiques complémentaires

Informations Complémentaires

Le produit ne doit pas être introduit dans l'eau sans prétraitement (station d'épuration biologique).

SECTION 13 : Instructions d'élimination

13.1 Méthodes d'élimination des déchets Élimination

du produit/emballage Options de traitement des déchets Instructions
d'élimination / Emballage : Les emballages
contaminés doivent être complètement vidés et peuvent
être réutilisés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non classée comme dangereuse au regard de la législation sur les transports.

14.2 Nom d'expédition approprié conformément au Règlement type des Nations Unies Non classé comme dangereux en vertu de la législation sur les transports.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classée comme dangereuse au regard de la législation sur les transports.

14.4 Groupe d'emballage



Fiche de données de sécurité Wixx AQ Teinture intérieure conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 11/04/2024

Version numéro 2 (remplace la version 1)

Date de révision : 11/04/2024

Nom du produit :	Teinture intérieure Wixx		
Date de modification :	AQ	Version (Révision) :	2.0.0 (1.0.0)
Date d'impression :	11.04.2024 11.04.2024		

Non classée comme dangereuse au regard de la législation sur les transports.

14.5 Risques environnementaux

Non classés comme dangereux en vertu de la législation sur les transports.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non

ARTICLE 15 : Règlement

15.1 Réglementations et législations spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement applicables à la substance ou au mélange

Non

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité concernant les substances contenues dans ce mélange n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Indication des modifications

02. Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] : 02. Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) dangereux à étiqueter : 03. Composants dangereux 16.2 Abréviations et acronymes Aucun

16.3 Références et sources de données importantes

Non

16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation appliquée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aucune information n'est disponible.

16.5 Contenu textuel des phrases H et EUH (Nombre et texte intégral)

H301+H311+H331 Toxique en cas d'ingestion, de contact avec la peau et d'inhalation.

H Nocif en cas d'ingestion.

H Provoque de graves brûlures et des lésions oculaires.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

H Provoque de graves lésions oculaires.

H331 Toxique par inhalation.

H372 Provoque des lésions organiques à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets durables.

16.6 Informations sur la formation

Non

16.7 Informations complémentaires

Non

Nous déclarons, en toute bonne foi, que les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état de nos connaissances au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des instructions pour la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité.